

**Concerne les CIGAP, les NOD et  
les PASL**

.....  
" "  
.....  
**Prestations familiales DOM :**

- **Augmentation des plafonds de ressources pour l'attribution du complément familial et de l'allocation de scolarité**
  - **Revalorisation du montant de l'allocation de scolarité**
- .....  
" "  
"

→ *Réf. : Note de service n°38 du 19 juillet 2007*

**1 - Plafonds de ressources :**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, les plafonds de ressources pour l'attribution du Complément Familial et de l'Allocation de Rentrée Scolaire sont revalorisés comme suit :

Le plafond de base est de 16 916 € majoré de 5 075 € par enfant.

Nbre d'enfants à charge au sens des prestations familiales	Plafonds de Ressources en € au 1 <sup>er</sup> juillet 2007
1 enfant	21 991
2 enfants	27 066
3 enfants	32 141
4 enfants	37 216
par enfant supplémentaire	5 075

**2 - Allocation de Rentrée Scolaire :**

Le montant de l'Allocation de Rentrée Scolaire est réévalué et passe de 269.36 € à 273.93 € Brut.

La mise à jour a été intégrée au système d'information Paie (barèmes généraux B430 groupe 03).

Ces revalorisations prennent effet dès la paie d'août 2007 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2007.